

Guide des sources conservées aux Archives nationales sur les politiques d'éducation prioritaire

Guide des sources conservées aux Archives nationales sur les politiques d'éducation prioritaire

Ce **guide** a été réalisé en 2015 par E. Giry et E. Bégué (département Éducation, Culture, Affaires sociales) à l'occasion de la réunion d'un groupe de travail réunissant les Archives nationales, le Service interministériel des Archives de France (SIAF) et le laboratoire ESCOL-CIRCEFT de l'université Paris 8 Vincennes – Saint-Denis, afin d'identifier les fonds d'archives disponibles ayant trait à l'histoire de l'éducation prioritaire et à ses diverses applications. Il a été mis à jour en 2017 par A. Rohfritsch (département Éducation, Culture, Affaires sociales).

La politique de l'éducation prioritaire, initiée en 1981 par Alain Savary, alors ministre de l'Éducation nationale, a pour vocation première de pallier les inégalités sociales en renforçant l'action éducative dans des territoires spécifiques fortement touchés par l'échec scolaire. Un des dispositifs les plus emblématiques en a été la mise en place des ZEP, zones d'éducation prioritaire, dont le vocable perdure aujourd'hui encore dans le langage courant même si le terme n'est plus en usage.

Cette politique éducative a connu trois grandes relances en 1990, 1997 et 2006, toutes destinées à renforcer son efficacité. Très liée dans les années 1990 et 2000 à la politique de la ville et fondée sur une logique de territoire, elle s'oriente au tournant des années 2010 vers des réponses pédagogiques de plus en plus personnalisées en fonction des individus qui la rapprochent de l'exigence d'égalité des chances. Une profonde refondation de l'éducation prioritaire, avant tout pédagogique, a débuté en 2014.

Cette politique somme toute assez récente reste encore profondément ancrée dans l'actualité. Ce guide propose aux chercheurs un premier recensement des sources disponibles sur le sujet dans les fonds conservés aux Archives nationales. On y trouvera donc essentiellement des documents émanant des cabinets des différents ministres de l'Éducation nationale et ministres délégués, ainsi que de l'Inspection générale, des directions pédagogiques chargées de la mise en œuvre de cette politique sur le terrain ou encore des services en charge de la communication du ministère. Des versements provenant de la Direction de l'évaluation et de la prospective du ministère illustrent par ailleurs les moyens d'évaluation de cette politique.

Sont également signalés, à la fin de ce guide, des documents provenant de la Présidence de la République, d'autres ministères et grands corps de l'État, ainsi que des archives de personnes et d'associations susceptibles d'intéresser les chercheurs.

Pour la grande majorité des fonds mentionnés, des instruments de recherche sont disponibles en [Salle des inventaires virtuelle](#).